

CODE D'ÉTHIQUE

Biogaran, acteur de santé engagé



 **BIOGARAN**
Chaque jour, agir pour la santé.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE MÉDICAMENTS



ÉDITORIAL

Depuis sa création en 1996, Biogaran s'est imposé comme un acteur majeur du médicament générique en France, engagé pour rendre les traitements accessibles au plus grand nombre. Cette mission repose sur l'expertise de nos équipes, mais aussi sur la confiance que nous inspirons à nos patients, partenaires et autorités.

Cette confiance se construit chaque jour par nos comportements.

L'éthique et la conformité ne sont pas seulement une question de règles, de procédures ou de formations à suivre. Elles relèvent avant tout du bon sens, de l'intégrité et de la responsabilité individuelle. Chacun d'entre nous doit pouvoir se poser une question simple : si cette décision ou cette action était rendue publique, pourrais-je en être fier ?

En tant que leaders et managers, nous avons une responsabilité particulière : donner le ton, montrer l'exemple et encourager des

comportements exemplaires dans toutes nos activités. L'éthique n'est pas un sujet théorique, elle se vit au quotidien dans nos décisions, nos interactions et notre manière de travailler.

Ce Code d'éthique est là pour nous guider. Il reflète les valeurs qui fondent notre action : **intégrité, respect, loyauté et exigence de qualité**. Nous vous invitons à vous l'approprier, à vous y référer en cas de doute et à ne jamais hésiter à poser des questions ou à signaler une situation qui vous semble contraire à ces principes.

C'est collectivement, par nos choix et nos comportements, que nous continuerons à faire de Biogaran une entreprise responsable et digne de confiance.

Erick Roche,
Président de Biogaran

SOMMAIRE

Comprendre ce Code	4	Agir avec intégrité dans nos relations externes	15	Protéger Biogaran et ses actifs	25
Qui sommes-nous ?	5	Agir dans le respect des droits humains	16	Maintenir notre intégrité financière	26
Pourquoi un Code d'éthique ?	6	Maintenir des relations transparentes avec les professionnels de santé	17	Éviter les conflits d'intérêts	27
Agir pour le bien-être des patients	7	Collaborer avec nos partenaires commerciaux en toute intégrité	18	Sécuriser nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle	28
Assurer la qualité et la sécurité de nos produits	8	Respecter les règles de concurrence	19	Protéger nos ressources informatiques	29
Communiquer des informations transparentes et fiables	9	Prévenir et lutter contre la corruption et le trafic d'influence	20	Assurer la protection des données personnelles	30
Garantir la santé des patients en protégeant l'environnement	10	Agir conformément aux lois du commerce international	22	Préserver notre réputation sur les réseaux sociaux	31
Soutenir des actions qui améliorent la santé des patients	11	Participer aux discussions politiques de manière éthique	23	Les outils mis à votre disposition	32
Protéger nos collaborateurs	12	Encadrer les relations avec les autorités publiques	24	Comment prendre la bonne décision ?	33
Lutter contre la discrimination et le harcèlement	13			Lancer l'alerte	34
Assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs	14			En cas de violation de ce Code d'éthique	35

COMPRENDRE CE CODE

Qui sommes-nous ?

5

Pourquoi un Code d'éthique ?

6

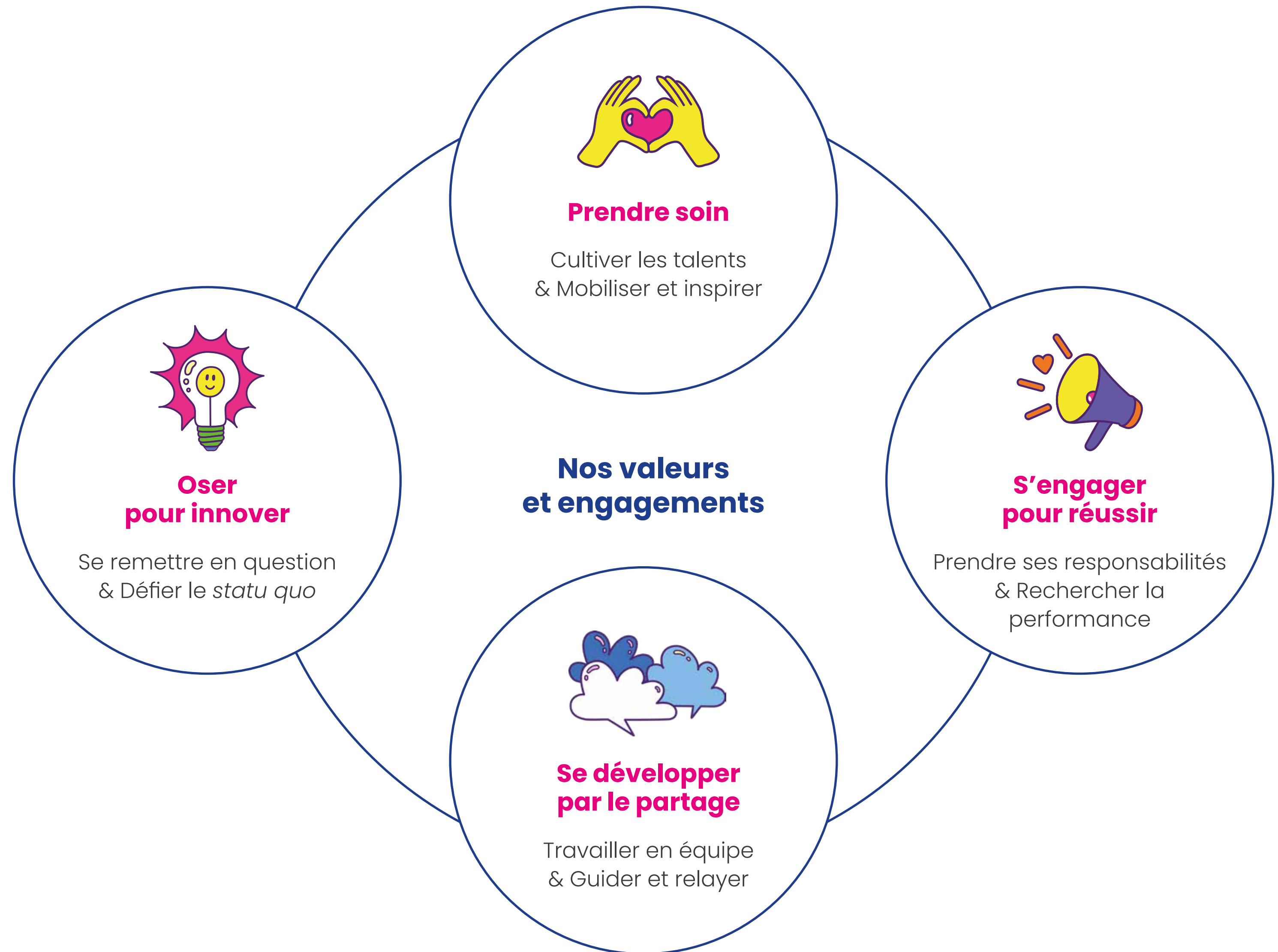


Qui sommes-nous ?

Biogaran est un **précurseur du médicament générique** en France. Le laboratoire couvre un large spectre de pathologies, des maux du quotidien aux maladies les plus lourdes. Biogaran a élargi ses activités en 2015 pour développer des médicaments biosimilaires. Il continue d'**innover et de se réinventer** avec des gammes dédiées aux compléments alimentaires, aux dispositifs médicaux et aux cosmétiques.

Biogaran propose plus de **1 000 références** de médicaments et des services qui favorisent le bon suivi des traitements. Le laboratoire joue un rôle majeur dans la santé des Français et représente plus d'une boîte de médicaments sur huit vendue ⁽¹⁾ en France.

Grâce à son expertise et à ses équipes, Biogaran propose des traitements et des produits accessibles, de qualité et adaptés aux besoins de chacun.



⁽¹⁾ Données GERS Sell In Métropole à fin août 2025

Pourquoi un Code d'éthique ?

Le Code d'éthique vise à :

- **donner vie aux valeurs et principes** qui guident Biogaran, en précisant nos engagements et notre manière d'agir,
- **répondre aux questionnements** des collaborateurs grâce à des définitions claires, des cas pratiques et des exemples concrets,
- aider l'ensemble des collaborateurs et des personnes concernées par ce Code à **prendre les bonnes décisions** dans l'exercice de leurs missions.

Des procédures internes complètent ce Code. Elles permettent de connaître et de respecter les règles et processus mis en œuvre au sein de Biogaran.

Qui est concerné ?

Ce Code d'éthique s'applique :

- aux **directeurs**, qui garantissent le respect des engagements éthiques au plus haut niveau du laboratoire,
- aux **managers**, qui diffusent les bonnes pratiques et accompagnent leurs équipes dans leur application,
- à tous les **collaborateurs**, quels que soient leur position, métier, expertise, niveau de responsabilité ou pays d'exercice, qui appliquent le Code au quotidien. Cela inclut les mandataires sociaux, les prestataires externes et les intérimaires.

Ce Code est également partagé avec **nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et les professionnels de santé**, qui s'engagent à respecter ses valeurs et principes.



AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PATIENTS

Assurer la qualité et la sécurité
de nos produits

8

Communiquer des informations
transparentes et fiables

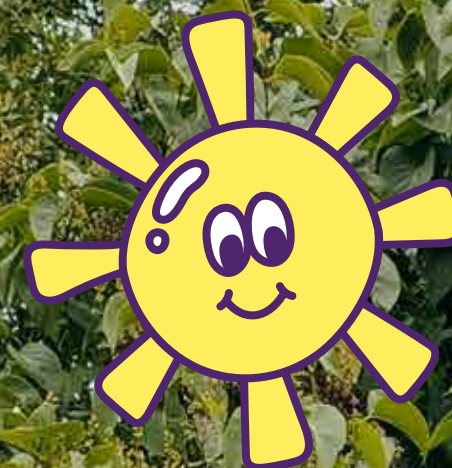
9

Garantir la santé des patients
en protégeant l'environnement

10

Soutenir des actions qui améliorent
la santé des patients

11



Assurer la qualité et la sécurité de nos produits

Biogaran veille à garantir la sécurité de chaque patient par le suivi rigoureux de nos produits. Le laboratoire s'engage depuis toujours dans la lutte contre la contrefaçon et la falsification des médicaments.

Nous garantissons que le développement, la fabrication, la distribution et l'information sur nos produits respectent toutes les législations. Nous veillons notamment à ce que chaque patient ait **un accès continu à des produits sûrs et de qualité**.

Notre Direction des Affaires Pharmaceutiques, en particulier les équipes d'Affaires Réglementaires, de la Qualité et Pharmacovigilance, assure le maintien de nos standards de qualité, de sécurité et de traçabilité. Elle déploie des contrôles appropriés et promeut de bonnes pratiques de fabrication et de suivi post-commercialisation.

NOUS DEVONS



- ✓ Appliquer les bonnes pratiques de **fabrication**, de **distribution**, de **documentation** et de **pharmacovigilance**, et respecter les procédures internes.
- ✓ Garantir la sécurité et la qualité des produits grâce à une surveillance rigoureuse et active de nos médicaments, dispositifs médicaux, compléments alimentaires et cosmétiques.
- ✓ Préserver l'intégrité de la chaîne de traçabilité (enregistrement, documentation, archivage).
- ✓ Nous former régulièrement aux réglementations, à leurs évolutions et processus internes.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Déroger aux procédures, aux bonnes pratiques ou aux contrôles pour gagner du temps ou simplifier un processus.
- ✗ Fermer les yeux sur des pratiques non conformes de partenaires, fournisseurs ou sites de fabrication.
- ✗ Cacher une information critique concernant la sécurité d'un produit, ses effets indésirables ou la continuité de son approvisionnement.

EN PRATIQUE

Lors d'une fête, j'ai entendu des invités évoquer des effets secondaires d'un médicament Biogaran. Dois-je le signaler ?

Oui. Nous prenons au sérieux tout signalement d'effets indésirables concernant nos produits. Vous contribuez ainsi à la sécurité des patients, à l'amélioration de nos produits et pratiques et au respect de la réglementation. Signalez ces informations *via* le formulaire EI/PV disponible sur notre site internet, même si vous les entendez en dehors du travail.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Procédures Qualité
- > Formulaire Pharmacovigilance, Demandes D'information Médicale, Réclamations Qualité
- > Mesures additionnelles de réduction du risque

Communiquer des informations transparentes et fiables

Nous partageons des informations fiables et actualisées sur les connaissances des pathologies, de la santé, du bien-être et de la qualité de vie.

Nous interagissons avec les patients et professionnels de santé, notamment :

- dans le cadre du développement de partenariat avec des associations de patients,
- pour les sensibiliser sur l'utilisation sûre et efficace de nos produits,
- lors de réunions scientifiques.

Nous donnons aux personnes prises en charge des **informations équilibrées et objectives** sur les traitements disponibles. Quand nous parlons de nos médicaments, les informations sont toujours présentées de manière factuelle.

Nos actions de promotion et de communication, scientifiques ou médicales, sont intègres et honnêtes. Elles maintiennent la confiance des patients et partenaires.

NOUS DEVONS



- ✓ Formaliser nos interactions par contrat, en précisant le besoin de l'échange et le bénéfice légitime de cette interaction.
- ✓ Partager des informations transparentes et factuelles sur le remboursement et le coût de nos produits, sans influencer nos interlocuteurs.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Communiquer sur un produit avant d'obtenir son autorisation de mise sur le marché.
- ✗ Promouvoir des utilisations non autorisées ou absentes de la documentation liée au produit.
- ✗ Modifier des documents promotionnels validés ou utiliser des supports non autorisés.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > GED Procédures
- > Intranet Compliance

EN PRATIQUE

J'ai lu un article en ligne sur un cas de réussite d'un patient lié à un produit Biogaran. Puis-je le partager avec l'un de nos clients pharmacien ?

Même si Biogaran n'a pas rédigé l'article, nous pourrions être tenus responsables si les informations sont inexactes ou trompeuses. L'article peut être partagé seulement après examen et autorisation par le service des Affaires Réglementaires.

Garantir la santé des patients en protégeant l'environnement

Conscients des enjeux environnementaux, nous agissons pour réduire notre impact et protéger la santé des patients.

Le changement climatique affecte la santé humaine et crée de nouveaux défis pour Biogaran. L'évolution des réglementations et les attentes de nos parties prenantes nous incitent à réduire l'impact environnemental de nos activités.

Nous nous efforçons **d'améliorer nos performances tout au long du cycle de vie de nos produits et de nos activités**, dans des domaines tels que :

- la gestion des déchets,
- la prévention du gaspillage,
- la pollution,
- et la consommation d'eau et d'énergie.

Nous privilégions les relations avec des clients, fournisseurs et intermédiaires qui partagent ces mêmes principes.

NOUS DEVONS



- ✓ Établir des procédures internes de bonnes pratiques : tri des déchets, économie d'énergie et réduction du papier.
- ✓ Évaluer l'impact environnemental des nouveaux projets, solutions logistiques ou partenariats.
- ✓ Exiger des engagements environnementaux de nos fournisseurs.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Ignorer ou minimiser l'impact environnemental d'une activité, d'un projet ou d'une décision.
- ✗ Omettre de signaler un incident pouvant entraîner une pollution ou une non-conformité.
- ✗ Collaborer avec un fournisseur qui ne respecte pas les normes environnementales.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Direction des Affaires Pharmaceutiques

EN PRATIQUE

Un site fabricant partenaire a subi une fuite de produits chimiques. Puis-je continuer à lui confier des commandes ?

Toute non-conformité environnementale chez un fabricant de nos produits nous engage, même s'il n'appartient pas à Biogaran. Informez immédiatement la Direction des Affaires Pharmaceutiques. Suspendez les commandes et activités jusqu'à la mise en place de mesures correctives garantissant la conformité environnementale.

Soutenir des actions qui améliorent la santé des patients

Nous encadrons nos actions de don et parrainage afin d'éviter tout détournement de leur finalité ou l'attribution d'avantages indus.

Les **dons** correspondent à un apport en argent, en nature ou en compétence, réalisé sans contrepartie, pour soutenir des œuvres d'intérêt général.

Le **parrainage** est un soutien matériel à un événement, une personne, un produit ou une organisation, en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Chaque demande doit être analysée rigoureusement et documentée. Ces soutiens **ne peuvent jamais** servir à influencer l'achat, la prescription ou la recommandation de nos médicaments.

Biogaran peut sponsoriser la participation de professionnels de santé à des événements scientifiques et prendre en charge par exemple les frais liés à leur inscription. Ces participations doivent répondre à un besoin légitime et avoir une finalité scientifique, médicale ou promotionnelle. Elles ne doivent jamais procurer d'avantage indu.

Nous interdisons le financement des activités religieuses, politiques ou contraires aux valeurs et objectifs de l'entreprise.

NOUS DEVONS



- ✓ Vérifier l'identité du bénéficiaire du don et faire signer une convention.
- ✓ Régler les frais d'inscription directement auprès des prestataires de l'événement lors du *sponsoring* d'un professionnel de santé.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Effectuer des contributions, subventions ou dons pour influencer l'achat, la prescription ou la recommandation de nos produits.
- ✗ Compromettre l'indépendance ou l'intégrité d'une association de patients en promouvant nos produits par des cadeaux ou des incitations financières.

EN PRATIQUE

Un groupement de pharmaciens me demande de financer une association composée principalement de ses membres au moment de renégocier notre partenariat. Puis-je accorder ce don pour sécuriser son renouvellement ?

Non. Les activités de vente et le soutien désintéressé doivent rester séparés. Vous ne devez pas utiliser un don pour inciter un groupement à acheter ou recommander nos produits.

POUR ALLER PLUS LOIN

> Intranet Compliance



PROTÉGER NOS COLLABORATEURS

Lutter contre la discrimination
et le harcèlement 13

Assurer la sécurité et la santé
de nos collaborateurs 14



Lutter contre la discrimination et le harcèlement

Biogaran s'engage à créer un environnement de travail respectueux, inclusif et sûr pour tous ses collaborateurs, où aucune discrimination ni harcèlement n'est toléré.

Nous valorisons **l'égalité femme-homme**, **l'égalité des chances** et la **diversité**, convaincus que la pluralité des talents est une richesse.

Nous combattons **toute forme de discrimination** ou de harcèlement, qu'elle soit psychologique, physique, sexuelle ou numérique.

Nos décisions d'embauche, formation et promotion reposent sur le mérite et la compétence. Elles sont prises sans distinction d'origine, genre, âge, handicap, croyance, orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Chaque collaborateur doit contribuer à créer un environnement où la dignité, l'équité et le respect mutuel sont respectés et valorisés.

NOUS DEVONS



- ✓ Respecter la diversité et l'égalité.
- ✓ Signaler tout comportement discriminatoire ou harcelant.
- ✓ Promouvoir un environnement inclusif, respectueux et sans discrimination.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Tolérer le harcèlement, la discrimination, les agissements sexistes ou la violence.
- ✗ Exclure un collaborateur pour son origine, genre, âge, handicap ou croyance.

EN PRATIQUE

Mon manager critique régulièrement mon travail en réunion, pointe des erreurs mineures et questionne mes compétences, ce qui crée un climat toxique. Que faire ?

Cette situation est inacceptable. Biogaran s'engage à offrir un environnement de travail sûr et respectueux pour tous. Signalez ce comportement *via* la ligne d'alerte éthique ou auprès de la Direction des Ressources Humaines. Il vous aidera et prendra les mesures appropriées.

Depuis que ma collègue est enceinte, ses prises de parole sont systématiquement interrompues ou ignorées. Je crains que cela soit lié à sa grossesse. Que dois-je faire ?

Biogaran garantit un environnement inclusif et équitable, où toutes les idées sont évaluées sur leur pertinence, sans discrimination. Signalez tout comportement injuste. Si vous êtes mal à l'aise d'en parler à votre manager, utilisez la ligne d'alerte éthique pour un signalement confidentiel et une investigation appropriée.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Règlement intérieur

Assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs

Biogaran s'engage à garantir un environnement de travail sûr et sans danger pour tous ses collaborateurs, y compris ceux des entreprises intervenant sur son site.

Nous respectons toujours les lois applicables en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

Grâce à nos systèmes de gestion et modes de fonctionnement, nos collaborateurs évoluent dans **un cadre serein et sécurisé**.

Chacun est responsable de prendre **les précautions nécessaires** pour éviter tout risque pour soi-même et pour les autres.

Biogaran veille à obtenir l'engagement de **ses partenaires** et à promouvoir auprès d'eux les meilleures pratiques en matière de sécurité.

NOUS DEVONS



- ✓ Nous former régulièrement aux risques liés à notre fonction et à notre environnement professionnel, à travers les entraînements aux situations d'urgence.
- ✓ Contacter les autorités compétentes en cas de risque imminent pour la vie ou les biens des personnes.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Contourner ou ignorer les règles et procédures de sécurité.
- ✗ Omettre de déclarer un incident, un accident ou un risque ou en retarder le signalement.



POUR ALLER PLUS LOIN

> Intranet Compliance

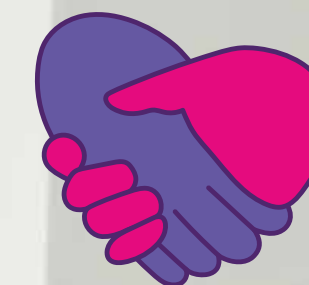
EN PRATIQUE

Je remarque un câble électrique abîmé dans l'open space. Il pourrait causer une chute ou une électrocution. Que dois-je faire ?

Vous devez signaler le danger à votre manager ou aux services généraux de la Direction des Ressources Humaines. Bloquez l'accès à la zone à risque et appliquez les consignes de sécurité internes.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOS RELATIONS EXTERNES

Agir dans le respect des droits humains	16
Maintenir des relations loyales avec les professionnels de santé	17
Collaborer avec nos partenaires commerciaux en toute intégrité	18
Respecter les règles de concurrence	19
Prévenir et lutter contre la corruption et le trafic d'influence	20
Agir conformément aux lois du commerce international	22
Participer aux discussions politiques de manière éthique	23
Encadrer les relations avec les autorités publiques	24



Agir dans le respect des droits humains

Le respect des droits humains guide toutes nos activités et s'applique à l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Biogaran interdit toute forme d'exploitation ou d'esclavage et s'oppose au travail forcé et au travail des enfants.

Nous nous conformons :

- à la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**,
- aux **Principes Directeurs des Nations Unies**,
- et à la **Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail** sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Nous veillons à ce que **nos fournisseurs** appliquent des pratiques qui protègent l'intégrité physique, culturelle et morale de leurs collaborateurs.

Biogaran prend au sérieux tout élément pouvant entraîner une violation des droits humains.

NOUS DEVONS



- ✓ Vérifier que les fournisseurs et partenaires suivent des pratiques conformes aux droits humains et à nos standards.
- ✓ Veiller au respect des droits humains dans le cadre de nos fonctions.
- ✓ Signaler toute situation suspecte à notre manager ou à l'équipe Compliance.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Collaborer avec des fournisseurs ou des partenaires qui exploitent des enfants, imposent un travail forcé ou toute forme d'exploitation.
- ✗ Ignorer ou minimiser toute violation des droits humains.
- ✗ Ignorer les violations des droits humains dans la chaîne de valeur lors de la fourniture de produits ou services.



POUR EN SAVOIR PLUS

- > Direction des Ressources Humaines
- > Équipe Compliance

EN PRATIQUE

En visitant un site partenaire, je découvre que les collaborateurs manipulent des produits chimiques sans équipements de protection individuelle. Que dois-je faire ?

Alertez votre manager ou l'équipe Compliance pour que la situation soit évaluée et traitée selon les procédures internes et la loi. N'essayez pas de résoudre le problème seul, même si le fournisseur affirme que la situation est temporaire ou mineure.

Maintenir des relations transparentes avec les professionnels de santé

Depuis notre création, nous avons développé des relations loyales et pérennes avec les professionnels et organismes de santé. Ces échanges nous aident à mieux comprendre les besoins des patients.

En travaillant avec les professionnels de santé (PDS), nous développons des produits de qualité et encourageons leur usage responsable.

Nous interagissons avec les PDS notamment dans le cadre :

- du développement et de l'amélioration de nos produits,
- de la formation sur l'utilisation sûre et efficace des produits,
- de réunions scientifiques,
- d'actions de sensibilisation sur les pathologies et leur prise en charge.

Ces interactions respectent la loi et les codes de l'industrie, partout dans le monde.

NOUS DEVONS



- ✓ Sélectionner les PDS sur des critères objectifs de qualification et de compétence pour un besoin légitime identifié.
- ✓ Privilégier des lieux d'interaction appropriés et modestes.
- ✓ Rémunérer les PDS selon la juste valeur marchande, c'est-à-dire le prix raisonnable d'un service ou d'un bien dans des conditions libres et usuelles du marché.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Travailler avec un PDS sans avoir conclu un contrat.
- ✗ Tenter d'influencer l'avis médical d'un PDS.

POUR EN SAVOIR PLUS

> Intranet Compliance

EN PRATIQUE

Je suis promoteur médico-pharmaceutique chez un prestataire de Biogaran. Un pharmacien m'a proposé d'augmenter ses commandes pour un produit Biogaran. En échange, il m'a proposé une inscription à un congrès avec hébergement dans un hôtel haut de gamme. Puis-je accepter ?

Non. Conformément au Code de la santé publique, Biogaran interdit tout avantage pouvant compromettre l'objectivité ou l'indépendance d'un professionnel de santé. Vous devez refuser et signaler cet avantage.

Collaborer avec nos partenaires commerciaux en toute intégrité

Nous entretenons des relations de confiance, construites au fil du temps, avec nos partenaires commerciaux.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent nos normes éthiques, promeuvent les valeurs de ce Code et se conforment aux lois applicables.

Pour prévenir les risques d'atteinte à la probité, **Biogaran évalue rigoureusement les tiers à risque avant tout engagement.** Nous portons une attention particulière à la production de nos produits et vérifions la conformité des partenaires grâce à des audits réguliers.

Si un problème est identifié, nous mettons en place des actions correctives pour sécuriser nos intérêts et garantir le respect de nos standards éthiques et professionnels.

Dans le cadre de nos achats, nous privilégions toujours des fournisseurs adoptant des **pratiques éthiques.**

NOUS DEVONS



- ✓ Choisir un tiers selon un besoin légitime et ses compétences.
- ✓ Informer nos partenaires commerciaux de l'obligation de respecter nos valeurs, notre Code d'éthique et nos procédures.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Conclure un contrat sans respecter nos processus internes, notamment la procédure d'évaluation des tiers si elle est requise.
- ✗ Conclure des accords parallèles, par exemple en écartant un fournisseur pour en favoriser un autre.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Procédure d'évaluation des tiers

EN PRATIQUE

Nous envisageons de collaborer avec un nouveau distributeur basé à l'étranger. Ses premières présentations sont très professionnelles et il semble parfaitement qualifié. Puis-je contracter directement avec lui ?

Non. Vous devez suivre la procédure d'évaluation des tiers et faire valider la sélection du distributeur avant toute collaboration. Cette procédure permet de vérifier la conformité de l'entreprise et de s'assurer qu'elle respecte nos standards éthiques et légaux. Documentez toutes les étapes pour garantir la transparence et la traçabilité.

Respecter les règles de concurrence

Nous restons compétitifs grâce à la qualité de nos produits et à notre capacité à anticiper les évolutions de notre secteur, tout en respectant le libre jeu de la concurrence.

Nous utilisons **notre savoir-faire, nos idées et nos technologies** pour répondre aux besoins de nos partenaires et des patients.

Nous respectons les lois sur la concurrence dans tous les pays où nous opérons. Le non-respect des règles expose Biogaran, ses dirigeants et ses collaborateurs à des sanctions civiles ou pénales et à des mesures disciplinaires internes.

Les infractions peuvent venir **des relations avec nos concurrents, nos fournisseurs ou nos clients.**

Par exemple :

- demander ou obtenir des informations confidentielles auprès de nos concurrents, de leurs clients ou d'anciens collaborateurs,
- utiliser des méthodes répréhensibles (vol, menace) pour obtenir des informations sur des concurrents,
- s'entendre avec des concurrents pour se répartir des marchés, territoires ou clients.

NOUS DEVONS

- ✓ Utiliser des sources accessibles au public.
- ✓ Respecter les droits de propriété intellectuelle et de confidentialité de nos concurrents et partenaires.
- ✓ Contacter la Direction Juridique en cas de doute sur une interaction avec un concurrent.

NOUS NE DEVONS PAS

- ✗ Conclure des accords avec des acheteurs ou revendeurs, comme les distributeurs ou grossistes, pour fixer les prix de revente.
- ✗ Faire de fausses déclarations ou des commentaires désobligeants sur nos concurrents ou leurs produits.
- ✗ Échanger avec nos concurrents ou *via* des intermédiaires sur les politiques de prix Biogaran, les appels d'offres ou la répartition des marchés.

POUR ALLER PLUS LOIN

> Intranet Compliance

EN PRATIQUE

Un ami exerce des fonctions similaires aux miennes dans un laboratoire concurrent. Nos entreprises participent au même appel d'offres. Puis-je en discuter avec lui ?

Non. Vous ne devez pas échanger sur cet appel d'offres. Les informations relatives aux activités de Biogaran sont confidentielles et leur divulgation pourrait fausser le libre-jeu de la concurrence.

Prévenir et lutter contre la corruption et le trafic d'influence

Biogaran adopte une tolérance zéro face à la corruption et au trafic d'influence. Nous les prévenons à chaque étape de nos activités, en adaptant nos décisions aux niveaux de risque.

La **corruption** consiste à solliciter ou accepter un avantage (don, cadeau, invitation...), en échange d'un acte ou d'une décision favorable. Le **trafic d'influence** consiste à solliciter ou accepter un avantage en échange de l'usage de l'influence réelle ou supposée de quelqu'un sur une autorité publique, afin d'obtenir une décision favorable.

La seule intention de corrompre **suffit à constituer l'infraction**.

Biogaran interdit également les **paiements de facilitation**, directs ou indirects, versés à un agent public pour réaliser des formalités administratives.

Ces pratiques nuisent à nos partenaires et à la confiance des patients. **Pour les prévenir, nous :**

- évaluons les risques,
- encadrons toutes les interactions avec des tiers par des procédures claires,
- impliquons l'équipe Compliance dès le début des projets,
- tenons un registre des cadeaux et invitations pour garantir la transparence.

Nous pouvons exceptionnellement fournir aux professionnels de santé des articles bénéfiques pour les patients ou à intérêt scientifique ou éducatif. Tout autre article est interdit afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou perception de faveur.

NOUS DEVONS



- ✓ Solliciter l'équipe Compliance avant toute interaction à risque.
- ✓ Justifier le choix du professionnel de santé et les raisons de l'interaction.
- ✓ Déclarer les cadeaux reçus dans les registres dédiés.
- ✓ Obtenir des engagements éthiques de nos partenaires.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Recevoir ou offrir des cadeaux ou invitations :
 - pendant des périodes stratégiques (négociations, appels d'offres, renouvellement de contrats, etc.),
 - à des professionnels ou des organismes de santé,
 - à un agent public.
- ✗ Effectuer des paiements, même indirects, pour accélérer une procédure ou obtenir un avantage.

EN PRATIQUE

Un partenaire promet de m'inviter à un événement sportif si j'accepte de renouveler le contrat de prestation de services qui nous lie. Que dois-je faire ?

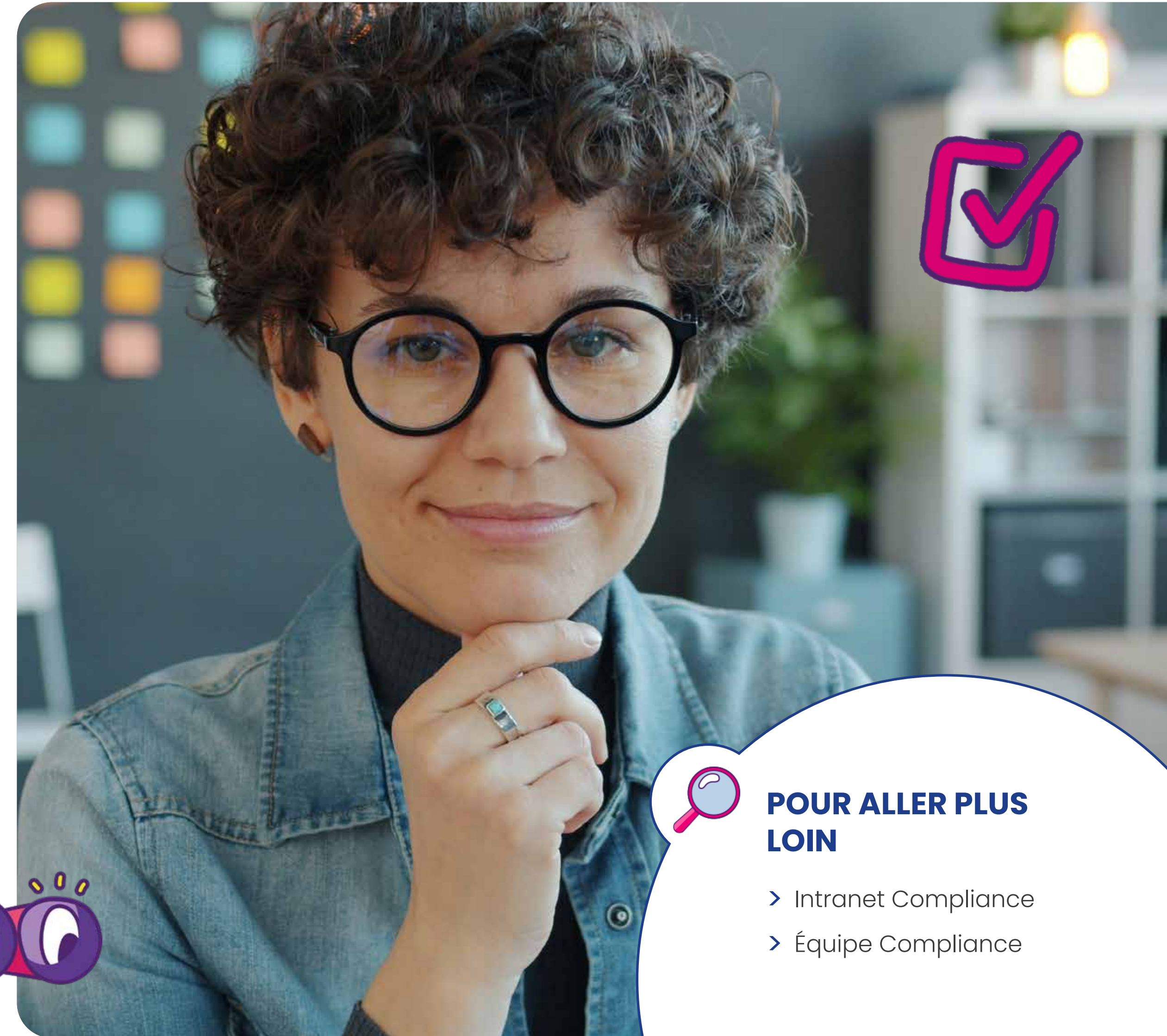
Accepter cette demande vous rend coupable de corruption passive et vous expose à des sanctions.

Refusez et signalez la proposition via la ligne d'alerte éthique ou auprès de l'équipe Compliance ou de votre manager.

L'autorisation de mise sur le marché d'un produit en Côte d'Ivoire est en cours de demande. Un intermédiaire me propose d'accélérer le processus d'approbation en échange d'un paiement. Que dois-je faire ?

Les paiements de facilitation sont prohibés par Biogaran.

Refusez et signalez la situation via la ligne d'alerte éthique ou auprès de l'équipe Compliance ou de votre manager.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Équipe Compliance

Agir conformément aux lois du commerce international

Biogaran respecte les règles douanières, les embargos et les restrictions commerciales internationales pour rendre ses produits accessibles au plus grand nombre.

L'ONU, l'Union européenne et certains États peuvent émettre des sanctions internationales et ainsi limiter voire interdire certaines transactions. Nous respectons ces règles et nous exigeons de nos partenaires qu'ils fassent de même.

Nous vérifions chaque transaction internationale afin d'éviter tout risque légal. Les équipes intervenant sur des flux internationaux doivent s'appuyer sur des réglementations actualisées et contacter la Direction Juridique en cas de doute.

Le non-respect de ces lois nous expose à des sanctions civiles ou pénales, telles que **l'interdiction d'exporter**.

NOUS DEVONS



- ✓ Vérifier la conformité des transactions pour nous assurer qu'aucune n'implique de produits, pays, entités ou personnes sanctionnés.
- ✓ Nous assurer que les partenaires, fournisseurs et intermédiaires respectent les réglementations et qu'ils sont soumis aux mêmes vérifications.
- ✓ Documenter et archiver les autorisations, vérifications et contrôles effectués pour chaque transaction.
- ✓ Consulter la Direction Juridique en cas de doute sur une sanction, un embargo ou des règles d'export control.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Négliger de procéder aux vérifications avant une opération internationale.
- ✗ Ignorer ou contourner les sanctions internationales, embargos ou restrictions commerciales.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Procédure d'évaluation des tiers

EN PRATIQUE

Un distributeur souhaite expédier nos produits en Crimée via un autre pays afin de contourner les restrictions commerciales. Il assure que cette opération est légitime. Quelle attitude adopter ?

Cette situation constitue un détournement de produits et une violation des restrictions commerciales internationales. Vous devez refuser et contacter l'équipe Compliance en cas de doute sur la conformité avec les lois du commerce international.

Participer aux discussions politiques de manière éthique

Nous intervenons de façon éthique et transparente, en respectant toujours notre principe de neutralité politique.

Notre expertise et notre connaissance des professionnels de santé et des patients peuvent **enrichir le débat sur les politiques publiques** liées à nos activités. La Direction des Affaires Publiques promeut des politiques publiques encourageant la compétitivité, l'innovation et un système de santé juste et durable.

Les collaborateurs concernés doivent **rester indépendants** et ne pas se laisser influencer par leurs affiliations ou opinions politiques personnelles.

Nous n'intervenons jamais pour soutenir un candidat, un parti politique, une mesure de vote ou une campagne de référendum.

NOUS DEVONS



- ✓ Respecter les obligations de déclaration et de transparence auprès de la **Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)**.
- ✓ Participer aux discussions politiques ou publiques uniquement dans le cadre de notre expertise et de manière neutre.
- ✓ Consulter la Direction des Affaires Publiques avant toute prise de parole publique sur des sujets liés au système de santé.
- ✓ Signaler toute sollicitation ou pression politique inhabituelle ou inappropriée.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Diffuser des informations partiales ou non vérifiées lors de discussions politiques ou publiques.
- ✗ Utiliser notre fonction ou les ressources du laboratoire pour influencer des décisions politiques ou des votes.
- ✗ Participer à des débats en nous présentant comme représentant officiel du laboratoire sans autorisation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- > Intranet Compliance
- > Direction des Affaires Publiques

EN PRATIQUE

Je suis invitée à déjeuner à l'Assemblée nationale avec des représentants d'un syndicat de fabricants de médicaments génériques. Quelles actions dois-je mettre en place ?

Préparez votre intervention avec la Direction des Affaires Publiques et identifiez les points sensibles. Restez neutre et factuel, en vous concentrant sur les données, analyses et enjeux professionnels du secteur. Si le déjeuner inclut des interactions avec des agents publics, déclarez-le à la HATVP.

Encadrer les relations avec les autorités publiques

Biogaran interagit avec les autorités gouvernementales, de régulation et de santé de manière honnête, indépendante, transparente et conforme à la réglementation en vigueur.

Nous nous engageons à fournir **aux autorités compétentes toutes les informations requises** par la loi. Cela concerne nos activités et nos produits, que ce soit pour des déclarations, des demandes d'autorisation ou des signalements.

En tant que titulaire d'autorisation de mise sur le marché, nous échangeons régulièrement avec les autorités de santé telles que l'**ANSM**, l'**EMA** et les agences locales. Ces interactions doivent toujours être factuelles, complètes et conformes aux exigences réglementaires. Lors de contrôles, nous devons coopérer et transmettre les informations demandées de manière fiable et complète.

NOUS DEVONS



- ✓ Tenir un historique documenté des échanges avec les autorités pour garantir la traçabilité et la transparence.
- ✓ Consulter la Direction Juridique avant de fournir des informations confidentielles ou sensibles.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Cacher, modifier ou supprimer des documents ou informations lors d'une inspection ou d'une demande officielle.
- ✗ Tenter d'influencer les décisions des autorités publiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Direction des Affaires Pharmaceutiques
- > Direction Juridique

EN PRATIQUE

Un contrôle de l'Autorité de la concurrence conduit à une inspection dans nos locaux. Je crains que ma boîte mail contienne des informations non conformes à la réglementation : puis-je les supprimer ?

Même en cas de doute sur la conformité de certains échanges, vous devez coopérer pleinement avec les autorités et transmettre toutes les informations demandées. Aucun document ne doit être volontairement caché, modifié ou supprimé afin de garantir la transparence de Biogaran.



PROTÉGER BIOGARAN ET SES ACTIFS

Maintenir notre intégrité financière	26
Éviter les conflits d'intérêts	27
Sécuriser nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle	28
Protéger nos ressources informatiques	29
Assurer la protection de nos données personnelles	30
Protéger notre réputation sur les réseaux sociaux	31



Maintenir notre intégrité financière

Biogaran veille à tenir des registres financiers fiables et exacts. Ils garantissent l'équité de nos décisions commerciales et l'intégrité de nos opérations financières vis-à-vis des autorités.

Toutes les équipes concernées **doivent respecter les principes comptables, les contrôles et politiques internes** ainsi que les lois et règlements applicables. Nous assurons ainsi une représentation fidèle de nos activités.

Toute action ou omission comme la production de transactions fausses ou fictives est interdite. Cela pourrait être perçu comme une tentative de dissimulation ou de fraude.

Nous nous engageons à soumettre nos registres aux auditeurs dans les délais et à communiquer toutes les informations requises aux autorités fiscales.

Nous publions des rapports fiscaux transparents avec un niveau élevé de rigueur et de suivi.

NOUS DEVONS



- ✓ Tenir des registres financiers fiables, complets et exacts, en respectant les principes comptables et la réglementation.
- ✓ Déclarer toutes les transactions financières de manière transparente aux autorités fiscales.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Utiliser les ressources financières de l'entreprise à des fins personnelles ou non autorisées.
- ✗ Créer, falsifier ou manipuler des documents financiers pour masquer des transactions ou réduire artificiellement les résultats.



POUR EN SAVOIR PLUS

- > Intranet Compliance
- > Direction Finance

EN PRATIQUE

J'ai effectué plusieurs déplacements le mois dernier dans le cadre de mon travail. Un collègue me suggère d'ajouter des frais fictifs sur ma note de frais pour obtenir un remboursement plus élevé. Puis-je le faire ?

Non. Les notes de frais doivent refléter fidèlement les dépenses. Falsifier des notes de frais est interdit et vous expose à des sanctions disciplinaires. Vous ne devez pas non plus utiliser votre carte de crédit professionnelle à des fins personnelles.

Éviter les conflits d'intérêts

Biogaran agit pour détecter et prévenir tout conflit d'intérêts qui pourrait nuire à sa réputation et à l'intégrité de ses équipes.

Un conflit d'intérêts survient lorsque les **intérêts personnels, financiers ou professionnels** d'un collaborateur entrent en contradiction avec ceux de Biogaran et influencent ses décisions. Cela peut concerner le collaborateur ou un proche.

La simple apparence d'un conflit d'intérêts, même s'il n'est pas avéré, **peut mettre en doute notre intégrité professionnelle**.

Ces situations peuvent affecter la confiance de nos partenaires et ternir durablement la réputation de Biogaran, ainsi que celle de la personne impliquée.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une procédure de gestion des conflits d'intérêts que chacun et chacune doit appliquer.

NOUS DEVONS



- ✓ Signaler à notre manager toute prise d'intérêt dans une société concurrente, incluant ou non une activité professionnelle.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, dès qu'il est suspecté et nous retirer du projet jusqu'à la résolution de la situation.
- ✓ Suivre les procédures internes et participer aux formations.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Servir un intérêt concurrent susceptible d'affecter notre jugement et notre loyauté.
- ✗ Participer à une décision impliquant un intérêt personnel ou familial.
- ✗ Cacher une information pouvant constituer un conflit d'intérêts à notre manager.



POUR ALLER PLUS LOIN

> Intranet Compliance

EN PRATIQUE

Je travaille à la Direction Business Développement et je dois évaluer deux fabricants pour un nouveau produit. L'un d'eux emploie mon conjoint. Puis-je rester impliquée dans la décision ?

Non. Cette situation pourrait constituer un conflit d'intérêts. Alerte votre manager et retirez-vous du processus décisionnel car votre lien pourrait compromettre votre impartialité. Une solution adaptée sera étudiée pour garantir l'objectivité de la décision. En cas de doute, contactez votre manager ou l'équipe Compliance.

Sécuriser nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle

Nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle comptent parmi nos actifs les plus précieux. Leur protection renforce notre avantage concurrentiel, notre impact sur la société et la confiance de nos partenaires.

Exemples d'informations confidentielles :

- informations exclusives, comme les conceptions industrielles et les formules chimiques,
- secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle,
- informations financières non publiques, incluant les prix et projections,
- plans de vente et de marketing,
- listes de clients et de fournisseurs,
- informations sur l'approvisionnement,
- informations sur les acquisitions, investissements et désinvestissements potentiels.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle et veillons à ce qu'elle ne soit ni partagée ni utilisée à mauvais escient. Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle de nos tiers, notamment les brevets et les marques.

NOUS DEVONS



- ✓ Identifier les informations confidentielles et connaître leur règle de diffusion, leur durée de conservation et leur mode de destruction.
- ✓ Partager des informations confidentielles uniquement avec les personnes qui en ont besoin, même en interne.
- ✓ Ne pas copier, utiliser ou divulguer sans autorisation les éléments protégés par la propriété intellectuelle.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics.
- ✗ Faciliter le vol d'informations confidentielles : ordinateur portable non sécurisé, WI-FI public, etc.
- ✗ Communiquer nos mots de passe à des tiers.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Direction Juridique

EN PRATIQUE

J'ai reçu une demande d'un laboratoire partenaire souhaitant obtenir la documentation technique d'un produit que nous exploitons. Puis-je accepter ?

Non. Ces informations sont confidentielles, vous ne pouvez pas les transmettre. Avant toute communication externe, vous devez vérifier que le tiers est autorisé à recevoir ces informations et qu'un accord de confidentialité couvre cet échange.

Protéger nos ressources informatiques

Les systèmes d'information sont essentiels à nos activités. Leur usage doit être responsable, légitime et conforme aux lois et aux règles internes.

L'utilisation des ressources informatiques du laboratoire à des fins personnelles est permise **si elle reste raisonnable et appropriée**. Elle ne doit pas impliquer l'installation de matériel ou de logiciel non conforme aux normes de Biogaran ou violant les droits d'auteur. Biogaran peut stocker et contrôler les données liées à cette utilisation.

Les outils d'intelligence artificielle (IA) doivent servir des finalités légitimes, être utilisés avec discernement et être supervisés par un humain.

Nous veillons à prévenir tout risque de biais, d'erreur ou de dérive pour garantir une utilisation sûre, fiable et conforme à nos principes éthiques.

Tout résultat généré par l'IA doit être vérifié, documenté et encadré.

NOUS DEVONS

- ✓ Utiliser les ressources informatiques conformément à nos politiques de sécurité : mots de passe robustes, antivirus à jour et sauvegardes régulières.
- ✓ Veiller à l'exactitude et à la mise à jour des informations saisies ou traitées dans les systèmes informatiques.
- ✓ Signaler au Service Informatique toute perte d'équipement, incident de sécurité ou suspicion d'anomalie.

NOUS NE DEVONS PAS

- ✗ Laisser notre ordinateur ouvert sans surveillance ou contourner les dispositifs de sécurité.
- ✗ Installer des logiciels non autorisés et négliger les mises à jour des logiciels autorisés.
- ✗ Transférer des informations confidentielles vers des services en ligne, des messageries ou des appareils personnels.
- ✗ Accéder à des informations ou des outils informatiques sans autorisation.



POUR ALLER PLUS LOIN

> Charte IT

EN PRATIQUE

Puis-je utiliser mon ordinateur professionnel pour un usage personnel, lorsque je suis à mon domicile ?

Vous pouvez l'utiliser de manière occasionnelle et raisonnable, si cela n'affecte ni la sécurité de nos systèmes, ni votre travail. L'ordinateur ne doit jamais servir à stocker, partager ou publier des informations de Biogaran en dehors des usages autorisés.

Assurer la protection des données personnelles

Nous respectons la vie privée de nos collaborateurs, patients, professionnels de santé et partenaires, dans tous les pays où nous opérons.

Une donnée à caractère personnel permet d'identifier **une personne physique** directement, par exemple avec son nom, ou indirectement, comme *via* son numéro de sécurité sociale.

Nous assurons la confidentialité et la sécurité des données personnelles que nous traitons, qu'elles appartiennent à des tiers ou aux collaborateurs. Tous nos traitements respectent la réglementation en matière de protection des données.

Nous utilisons les données personnelles dans **un but défini** et les conservons uniquement pendant la **durée nécessaire**. Nous sécurisons ces données et réservons leur accès aux seules personnes habilitées dans le cadre de leurs missions.

NOUS DEVONS



- ✓ Informer immédiatement notre manager ainsi que le DPO de toute perte ou exposition potentielle de données personnelles.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Conserver des données personnelles au-delà de la durée autorisée ou les stocker dans des environnements non sécurisés.
- ✗ Communiquer des données personnelles à des tiers non autorisés ou *via* des canaux non sécurisés.
- ✗ Ignorer une violation de données ou tenter de la dissimuler.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Politique de confidentialité
- > Charte IT

EN PRATIQUE

Je reçois un appel d'une agence média qui souhaite obtenir le numéro de téléphone personnel d'une collègue. Que dois-je faire ?

Vous ne pouvez pas transmettre le numéro de téléphone personnel de votre collègue car il s'agit d'une donnée personnelle. Avant de la transmettre, vous devez obtenir l'accord de la personne concernée.

Préserver notre réputation sur les réseaux sociaux

Nous utilisons les réseaux sociaux de manière responsable pour protéger l'image et la réputation de Biogaran.

Nous devons être vigilants lorsque nos communications impliquent Biogaran ou sont réalisées en son nom. Toute prise de parole peut être perçue comme une déclaration officielle de Biogaran.

Nous devons adopter **un comportement respectueux et prudent**, car tout commentaire en ligne peut être sorti de son contexte, déformé ou mal interprété.

Nos partenaires doivent toujours se référer aux publications émises depuis un compte Biogaran.

NOUS DEVONS



- ✓ Éviter de faire référence à un médicament ou dispositif médical de Biogaran sur des réseaux publics, sauf si la réglementation locale l'autorise (ex. produits *Over The Counter* ⁽²⁾ en France).
- ✓ Informer notre manager en cas de découverte d'informations erronées ou dénigrantes concernant Biogaran ou ses produits.

NOUS NE DEVONS PAS



- ✗ Publier des remarques négatives ou inexactes sur Biogaran.
- ✗ Présenter nos opinions personnelles comme celles de Biogaran.
- ✗ Inciter à recommander ou acheter nos produits.
- ✗ Participer à des échanges conflictuels avec des personnes critiquant l'entreprise ou ses produits.

⁽²⁾ Médicaments en accès libre, vendus sans ordonnance.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Intranet Compliance
- > Direction Communication et Expérience Client

EN PRATIQUE

Un collègue a publié sur X (ex-Twitter) un commentaire positif sur un médicament soumis à prescription. Puis-je répondre publiquement via le compte officiel de Biogaran en ajoutant des informations sur l'efficacité du produit ?

Non. La promotion des médicaments soumis à prescription est encadrée. Répondre pourrait être considéré comme une promotion illégale. Contactez la Direction Juridique et la Direction Communication et Expérience Client avant toute publication engageant Biogaran sur les réseaux sociaux.

LES OUTILS MIS À VOTRE DISPOSITION

Comment prendre la bonne décision ?	33
Donner l'alerte	34



Comment prendre la bonne décision ?

Lorsque vous êtes confronté à une situation qui éveille chez vous un doute en matière éthique, posez-vous les questions suivantes :



Si vous répondez « **non** » à l'une de ces questions, ne le faites pas !

Cette situation est réputée contraire à notre Code d'éthique. Elle doit être signalée.



VOS CONTACTS EN CAS DE DOUTE OU DE QUESTIONS :

- > L'équipe Compliance
- > Votre manager

Lancer l'alerte

Si vous êtes confronté à une situation suspecte ou une violation des lois, des règlements ou des principes de ce Code, signalez-le !

Vous pouvez lancer l'alerte :



En en parlant avec :

- votre manager,
- l'équipe Compliance,
- les Ressources Humaines.



**Via la ligne
d'alerte éthique**

Toute personne interagissant avec Biogaran peut utiliser ces canaux pour signaler, **de bonne foi et sans intérêt personnel**, un comportement ou une situation contraire à la loi ou à nos principes éthiques. Cela inclut par exemple :

- le non-respect des règles internes, légales ou réglementaires,
- les conflits d'intérêts,
- la fraude,
- la corruption,
- le harcèlement et les discriminations.

Les alertes sont reçues et traitées par l'équipe Compliance. **Biogaran traite chaque signalement avec sérieux et conduit une enquête objective et approfondie.** L'auteur est informé de la réception de l'alerte ainsi que des suites qui y sont données.

Tous les collaborateurs doivent coopérer pleinement lors d'enquêtes internes ou d'audits, répondre honnêtement, partager toute information pertinente et préserver les preuves potentielles. Toute personne accusée bénéficie d'un traitement juste et objectif.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Procédure Ligne d'Alerte Éthique

En tant que lanceur ou lanceuse d'alerte, vous êtes protégé !

Notre dispositif d'alerte repose sur les principes de :

- confidentialité,
- neutralité et impartialité,
- protection contre toutes représailles,
- responsabilité.

Signaler un comportement ou une situation à risque aide Biogaran à :

- prévenir ou détecter des comportements non conformes,
- remédier aux manquements aux obligations de conformité,
- maintenir un environnement de travail sain et sécurisant,
- protéger la pérennité et la stabilité du laboratoire.



EN CAS DE VIOLATION DE CE CODE D'ÉTHIQUE

En cas de violation des principes rappelés dans ce Code d'éthique, votre **responsabilité pourra être engagée** et vous pourrez faire l'objet de **sanctions**. Selon la nature et la gravité des faits, Biogaran pourra également engager des **poursuites judiciaires, civiles ou pénales**.

Nous attendons donc de chacune et chacun d'entre vous **d'être exemplaire dans le respect de nos principes éthiques**.





15 Boulevard Charles de Gaulle,
92700 Colombes, France

Direction de la publication : Direction Juridique et Compliance

Pilotage éditorial et design : Labrador Transparency

Crédits photos : Juliane Liebermann (couverture), H-CO (p. 2), Brooke Cagle (p. 4), Daria Pimkina (p. 6), Oppo Find X5 Pro (p. 7), Good Faces (p. 12), Vitaly Gariev (p. 15), Ksenia Makagonova (p. 21), Christin Hume (p. 25), Nathan Dumlao (p. 32), Ian Keefe (p. 35)